

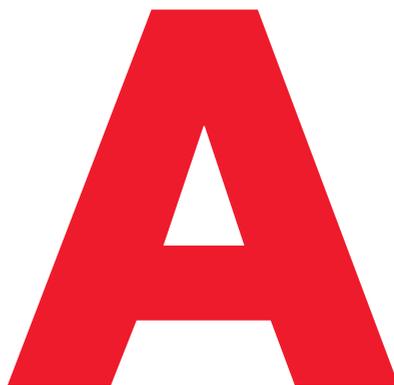
# RECOMMANDATIONS DE **SÉCURITÉ**

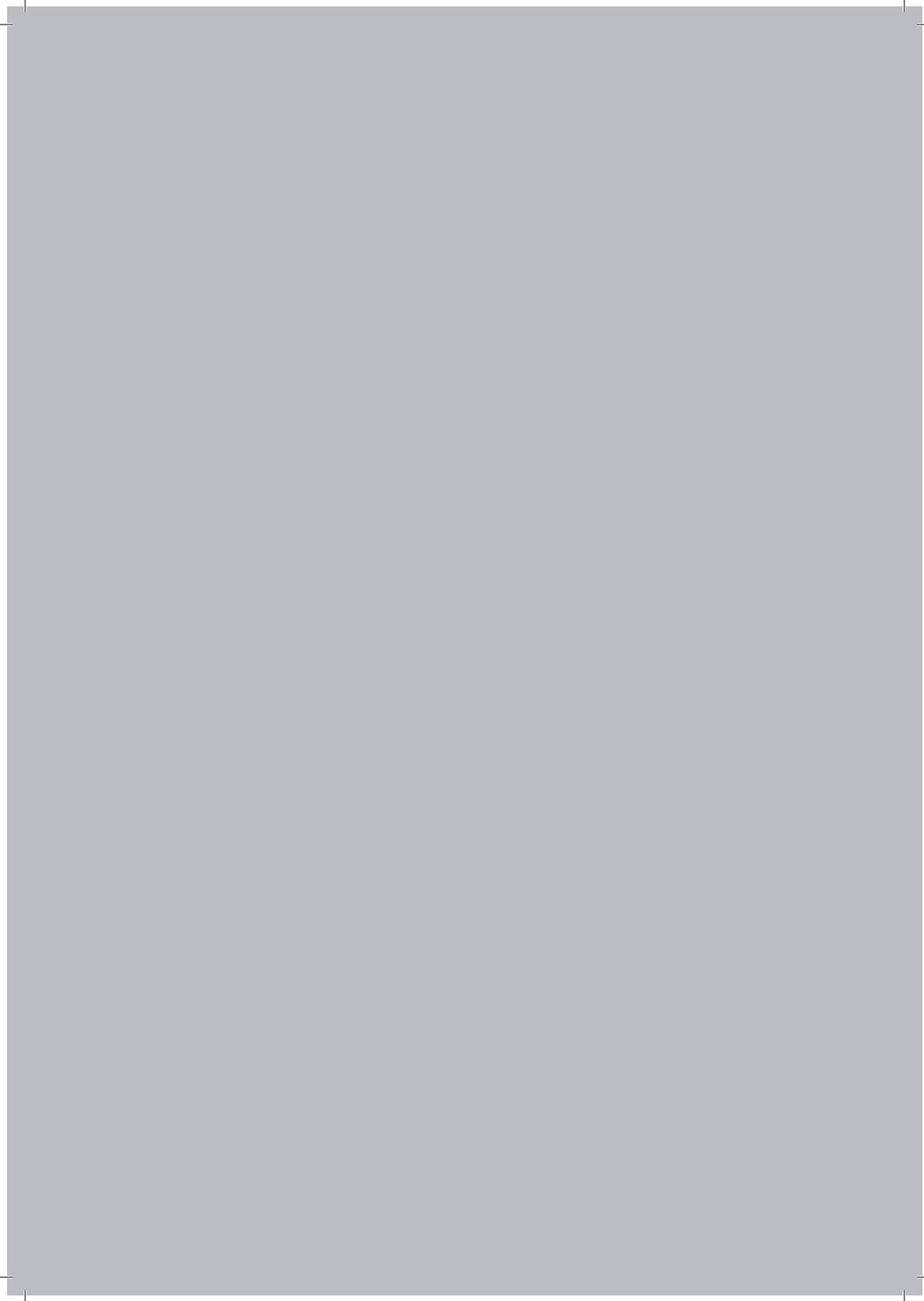
pour les **victimes** de la **traite d'êtres  
humains** à des fins d'**exploitation  
sexuelle**



**PHIT**

Psychological Health  
Impact of Trafficking  
in Human Beings





Si vous êtes arrivée jusqu'ici, qu'on vous a **trompée**, qu'on vous a **menacée** et qu'on vous **exploite** ou qu'on vous oblige à vous prostituer, sachez que vous êtes victime de traite et que la **traite des êtres humains** est un **crime**. Vous pouvez avoir **honte**, **peur**, voire vous sentir **coupable**. Ces réactions sont normales, mais vous devez savoir que vous avez été victime d'une tromperie, d'un crime. Vous avez le droit de **mettre fin** à cette situation.



## SI ON VOUS **PROPOSE UN TRAVAIL** DANS UN AUTRE PAYS...

### **1. Évaluez** les conditions d'emploi:

- Cherchez des informations sur ce poste, les conditions d'emploi et le lieu.
- Demandez à la personne qui prend contact avec vous de vous fournir ses données.
- Informez une personne de confiance de cette proposition.
- Demandez à recevoir par écrit les conditions d'emploi.

### **2. Attention** si on vous propose de partir dans les conditions suivantes:

- Avec de faux papiers
- En trompant votre famille
- En contractant une dette
- Sans rien avoir à payer
- En vous fournissant peu d'informations

### **3.** Si vous **partez**, n'oubliez pas de...

- Faire une copie (sur un support papier ou numérique) de votre documentation.
- Faire une photo de vos billets d'avion.
- Demander l'adresse du lieu de destination.
- L'envoyer à une personne de confiance.

## SOYEZ **VIGILANTE** ET MÉFIEZ-VOUS SI...

1. Vous devez remettre à quelqu'un vos papiers d'identité ou documents de voyage.
2. On vous oblige à faire un travail **CONTRE** votre volonté.
3. On vous oblige à travailler sans relâche, contre votre volonté.
4. On contrôle en permanence votre téléphone portable, votre argent, ce que vous faites et où vous allez.
5. Vous êtes maltraitée : insultes, menaces, cris, agressions, envers vous et votre famille.
6. On vous empêche d'avoir des relations avec qui vous voulez
7. On vous oblige à avoir des rapports sexuels avec des inconnus, à vous prostituer pour leur bénéfice.
8. Vous avez contracté une dette économique auprès d'une personne qui vous contrôle.
9. On vous empêche de recevoir une assistance médicale, psychologique, sociale ou d'autres services.
10. On ne vous laisse pas sortir de chez vous ou vous devez toujours être accompagnée.

Vous devez savoir que vous êtes dans une **situation de violence** et que la personne qui vous menace et qui vous agresse est la seule responsable.

**Demandez de l'aide!**

## VOUS AVEZ **BESOIN D'AIDE**?

Vous sentez que vous êtes en danger? Vous ne savez pas comment sortir de cette situation?

### **Vous pouvez vous renseigner auprès des organismes suivants :**

- Organismes spécialisés dans l'assistance aux femmes
- Centres médicaux
- Services sociaux ou services d'assistance aux femmes de la mairie
- Commissariat de police
- Ministère public ou tribunaux

### **Recommandations :**

- Profitez du moment le plus opportun, quand vous êtes moins contrôlée.
- Il est important que vous preniez soin de vous! Pensez à votre alimentation, à votre hygiène et à votre santé.
- **Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez appeler le 112, ce numéro est gratuit.**
- Vous pouvez télécharger l'appli 112 des urgences.

## SI VOUS PENSEZ QUE **VOUS ÊTES** OU QUE **VOUS POUVEZ ÊTRE** VICTIME D'UNE AGRESSION...

1. Essayez de quitter l'endroit où vous vous trouvez ; si vous ne pouvez pas, allez dans une pièce où vous pouvez vous enfermer.
2. Cachez les objets dangereux qui se trouvent autour de vous.
3. Protégez les zones vitales de votre corps (tête, cou et poitrine) avec vos mains ou des objets.
4. Criez AU SECOURS ou HELP (ou lancez un appel d'aide dans la langue du pays) ou appelez le 112, qui est un numéro d'appel d'urgence.

**Mémo­ri­sez le numé­ro 112** d'appel d'urgence, qui vous mettra en rapport avec les services d'urgences médicales, la police ou les pompiers.



Si vous avez besoin d'aide ou que vous êtes en danger, **appelez le 112**. Ce numéro de téléphone répond à toute situation d'urgence et vous mettra en rapport avec les **services d'urgences médicales**, la **police** ou les **pompiers**. Vous devrez vous identifier (noms et prénoms), expliquer votre situation et préciser l'endroit d'où vous appelez.

Vous pourrez expliquer ce qu'on vous oblige à faire et une personne viendra **vous aider**.

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (19.5% of the population).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the Government has set out a strategy for the 21st century in the White Paper on *Ageing Better: The Government's Strategy for Older People* (Department of Health 1999). This strategy is based on the following principles:

- (i) older people should be able to live independently in their own homes;
- (ii) older people should be able to live in the communities in which they were brought up;
- (iii) older people should be able to live in the places in which they wish to live;
- (iv) older people should be able to live in the places in which they wish to live.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the Government to achieve by 2010:

- (i) to ensure that older people are able to live independently in their own homes;
- (ii) to ensure that older people are able to live in the communities in which they were brought up;
- (iii) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live;
- (iv) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the Government to achieve by 2010:

- (i) to ensure that older people are able to live independently in their own homes;
- (ii) to ensure that older people are able to live in the communities in which they were brought up;
- (iii) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live;
- (iv) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the Government to achieve by 2010:

- (i) to ensure that older people are able to live independently in their own homes;
- (ii) to ensure that older people are able to live in the communities in which they were brought up;
- (iii) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live;
- (iv) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the Government to achieve by 2010:

- (i) to ensure that older people are able to live independently in their own homes;
- (ii) to ensure that older people are able to live in the communities in which they were brought up;
- (iii) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live;
- (iv) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the Government to achieve by 2010:

- (i) to ensure that older people are able to live independently in their own homes;
- (ii) to ensure that older people are able to live in the communities in which they were brought up;
- (iii) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live;
- (iv) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live.

The White Paper also sets out a number of key objectives for the Government to achieve by 2010:

- (i) to ensure that older people are able to live independently in their own homes;
- (ii) to ensure that older people are able to live in the communities in which they were brought up;
- (iii) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live;
- (iv) to ensure that older people are able to live in the places in which they wish to live.

# MESURES D'URGENCE (KIT) POUR VOUS ÉCHAPPER : **PLANIFIEZ VOTRE SÉCURITÉ**

## **Si vous avez décidé de mettre un terme à cette situation d'exploitation, pensez à planifier votre départ:**

- Faites des copies ou des photos de votre documentation et gardez-les.
- Cachez de l'argent et une feuille avec des numéros de téléphone importants.
- Mémorisez les mots suivants en anglais : HELP, FEAR, KIDNAPPING, TRAFFICKING.
- Observez l'endroit où vous vivez, les caractéristiques du bâtiment, si des gens vous surveillent ; faites bien attention aux portes de sortie, notamment si elles sont fermées à clé, afin de choisir le moment le plus favorable pour vous échapper.
- Décidez où vous voulez aller et pensez bien comment y arriver. Planifiez le trajet à pied ou en utilisant un moyen de transport (métro, taxi, bus) jusqu'à l'endroit où vous voulez vous rendre (association, centre médical, commissariat de police, services sociaux). Pour vous aider, servez-vous d'un plan sur Internet.

## **Recommandations:**

### **1. Veillez à prendre soin de votre santé:**

- Essayez de bien vous nourrir et de vous hydrater, surtout avant de partir, et emportez quelques provisions de nourriture et de boisson.
- Essayez de prendre soin de votre santé pour pouvoir vous échapper au moment opportun.

### **2. Préparez-vous:**

- Choisissez des vêtements pratiques pour partir et emportez des vêtements de rechange dans votre sac.
- Portez des chaussures pratiques au cas où vous devriez courir ou marcher.
- Emportez les médicaments que vous prenez ou notez les médicaments dont vous avez besoin pour les demander auprès d'un centre où vous pourrez être assistée.

- Gardez bien votre documentation, si celle-ci est en votre possession, ou des copies.
- Emportez vos enfants et leur documentation, si celle-ci est en votre possession, et le strict minimum pour prendre soin d’eux. Ne partez pas s’ils sont malades, faites en sorte de partir quand ils sont en bonne santé.
- Informez de votre départ, de l’endroit où vous vous trouvez et de celui où vous comptez vous rendre, en appelant une personne de confiance ou un professionnel, ou en utilisant un code que vous aurez établi au préalable.

## SI ON VOUS PORTE **SECOURS**...

Expliquez que vous êtes victime d’exploitation sexuelle ou que vous avez été obligée de faire des choses contre votre volonté.

Demandez de l’aide à une organisation qui accompagne des femmes comme vous qui ont fait l’objet d’une exploitation. Expliquez-leur votre situation.

Si vous allez à la police, ils vous aideront dans votre situation. Néanmoins, vous n’êtes pas obligée de porter plainte.

Dans n’importe quelle situation, si vous avez des problèmes pour comprendre ou pour vous faire comprendre, demandez à une personne de vous servir d’interprète.

Informez-vous bien et ne prenez pas de décisions précipitées. Quand vous serez en sécurité et rétablie, on vous expliquera vos droits et les procédures légales.

## SI VOUS VOULEZ PORTER **PLAINTÉ**...

Vous pouvez déposer plainte auprès d'un commissariat de police, et demander un avocat qui puisse vous conseiller.

Dès lors que vous aurez déposé une plainte, la police pourra établir des mesures de protection policières pour assurer votre sécurité.

Le fait de porter plainte implique que vous engagez une action en justice difficile, qui vous fera revivre des situations douloureuses ; par conséquent, il est important que vous puissiez être accompagnée et, dans la mesure du possible, recevoir un soutien psychologique.

## **RECOURS** GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

Numéro d'appel d'urgence 112

Emergency number 112

Numéros de téléphone d'organisations, de services ou d'organismes luttant contre le trafic d'êtres humains. Contact details (phone numbers) of organizations, support services and NGOs that work with THB victims.



Personne de contact: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_



CC BY-NC-ND (c) Partners of Project PHIT

This document is licensed under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.



HOME/2015/ISFP/AG/THB/4000008432 project has been funded with support from the European Commission. This publication reflects the views only of the author, and the European Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

